

Québec, le 25 mai 2018

MODIFICATION

Les Mines Opinaca Ltée
1751, rue Davy
Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 0A8

N/Réf. : 3214-14-042

Objet : Projet minier Éléonore
Agrandissement de la halde de transfert du minerais

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 10 novembre 2011 en vertu de l'article 164 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), et modifié le 16 mai 2012 pour la modification des libellés des conditions 2.3 et 6.5, le 16 mai 2012 pour les carrières C-04 et C-11 et la modification au tracé de la route permanente, le 16 mai 2012 pour les sablières R-30-B, R-36-B, R-44 et A-01-A, et la carrière C-02, le 5 février 2013 pour la modification de la capacité de la halde à stériles, la route d'accès au parc à résidus et l'ajout de l'aire de transfert du minerais, le 11 février 2013 pour l'exploitation de la carrière C-02, le 11 juin 2013 pour la modification du libellé de la condition 2.7, le 11 juin 2013 pour la modification du point de rejet des eaux industrielles, le 26 juillet 2013 pour le programme de suivi des effluents miniers finaux, le 9 janvier 2014 pour la gestion des matières résiduelles, le 25 février 2014 pour le programme de suivi de l'utilisation du territoire par les Cris, le 28 février 2014 pour l'agrandissement de la sablière A-01, le 8 septembre 2014 pour le programme de suivi environnemental global, le 13 janvier 2015 pour le concept d'aménagement final du parc à résidus miniers, le 2 août 2016 pour le programme de suivi de l'esturgeon jaune et le 21 juillet 2017 pour l'agrandissement de la halde à stériles (phase V) à l'égard du projet ci-dessous :

- exploitation minière Éléonore.

À la suite de votre demande datée du 9 mars 2018, et après avoir consulté le Comité d'examen, et à la suite du dépôt de la déclaration exigée en vertu de l'article 115.8 de ladite loi, j'autorise, conformément à l'article 122.2 de ladite loi, le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser la modification suivante :

MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 3214-14-042

Le 25 mai 2018

- augmentation de la superficie de la halde de transfert du minerai de 3 990 m² à 5 500 m², sans modifier la capacité déjà autorisée de 45 000 tonnes métriques.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre de M^{me} France Trépanier, de les Mines Opinaca Ltée, à M. Patrick Beauchesne, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 9 mars 2018, concernant la demande de modification du certificat d'autorisation global pour l'agrandissement de la halde de transfert du minerai de la mine Éléonore, 3 pages et 4 pièces jointes :
 - Formulaire de renseignements préliminaires pour la réalisation d'un projet en milieu nordique – Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique – Septembre 2016. 9 pages;
 - SNC-LAVALIN. Demande de modification du CA global – Agrandissement de la halde de transfert de minerai – Mine Éléonore. Document complémentaire. Les Mines Opinaca Ltée. Environnement et géosciences. Février 2018. Rapport final – Rev00. Ref. Interne 609918. 20 pages et 2 annexes.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

La modification devra être réalisée conformément à cette demande de modification et à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,



Patrick Beauchesne